

Procès-verbal d'une assemblée régulière du conseil municipal de Preissac, tenue au 16, rue des Rapides le 13 janvier 2026 à compter de 19h30 à laquelle étaient présents outre madame la mairesse Manon Viens, mesdames les conseillères Marie-Claude Racine, Jacinthe Corriveau et Sandra Giasson et messieurs les conseillers, David Gervais et Sébastien Petitclerc.

Conseillère absente : Madame Isabelle Beaulieu.

Était également présent à cette assemblée, monsieur Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier.

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la session
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2025
5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2025
6. Comptes à payer du mois (234 305.49 \$)
7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi
8. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général
9. Correspondances
10. Inscription de l'Inspecteur au congrès de la COMBEQ
11. Inscription du Directeur incendie au congrès des chefs pompier
12. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-Vous annuel des ADL
13. Inscription du Directeur général au congrès l'ADMQ
14. Inscription du Maire au congrès de la FQM
15. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
16. Avis de motion et présentation du règlement # 299-2026 (Règlement relatif l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises)
17. Avis de motion et présentation du règlement #300-2026 (Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac)
18. Avis de motion et présentation du règlement #301-2026 (Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux)
19. Proposition d'installer des détecteurs de mouvement au CMAE (10 200.00 \$)
20. Proposition pour installer un protecteur de phase au CMAE (8 000.00 \$)
21. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Soirée contes et légendes
22. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Parc en spectacle
23. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Pièce de théâtre interactive pour enfants
24. Résolution pour remboursement des frais de formation des pompiers
25. Contribution de l'assurance collective de la Municipalité de Preissac pour l'employé #248
26. Abolition des frais de retard à bibliothèque municipale de Preissac
27. Résolution pour désigner un mandataire autorisé à signer le bail en son nom et qui confirme que lieux loués seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau
28. Achat de 5 « bunker » pour le service incendie
29. Proposition pour installer un système de ventilation au conteneur (4 998.77 \$)
30. Appel d'offre sur invitation pour ponceau Sigouin
31. Enlèvement de la neige sur les bâtiments municipaux
32. Résolution annuelle pour aide financière aux organismes
33. Fondation OLO (200.00 \$)
34. Questions reçues à la municipalité (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse courriel suivante : directon@preissac.com)
35. Clôture et levée de l'assemblée 21H05

1. MOT DE BIENVENUE;

1. Mot de bienvenue.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue au public (5).

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION;

2. Vérification du quorum et ouverture de la session.

Après vérification et confirmation du quorum, madame la Mairesse, ouvre la réunion. Elle débute à 19h30.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

01-01-2026

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé tel que présenté.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 9 DÉCEMBRE 2025;

02-01-2026

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session régulière du 9 décembre 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION SPÉCIALE DU 16 DÉCEMBRE 2025;

03-01-2026

5. Adoption du procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2025.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ADOPTER le procès-verbal de la session spéciale du 16 décembre 2025 tel que présenté aux membres du conseil avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

6. APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS;

04-01-2026

6. Approbation des comptes à payer du mois.

Les comptes à payer ont été vérifiés par madame Manon Viens, Jacinthe Corriveau et monsieur Gérard Pétrin.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

DE PAYER les comptes tels que décrits ci-dessous portant les séquences des chèques C2500362 à C2500371 et C2600001 à C2500006. La séquence des chèques en ligne de L2500133 à L2500138 et L2600001 à L2600004. La séquence des paiements directs ACP de P2500419 à P2500435 et P2600001 à P2600028.

Total des factures	9 725.33 \$
Total des chèques en ligne	61 568.13 \$
Total des paiements directs ACP	67 281.55 \$
Total des salaires	95 730.48 \$

GRAND TOTAL DES COMPTES À PAYER 234 305.49 \$

Je soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (C. M., art. 961). Signé à Preissac, ce 13 janvier 2026.

Gérard Pétrin, directeur général

7. COMPTE RENDU DE LA TABLE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC ABITIBI;

7. Compte rendu de la table des Conseillers de comté de la MRC Abitibi.

La mairesse, madame Manon Viens dresse un résumé de ses rencontres à la MRC Abitibi.

8. COMPTE RENDU DES RENCONTRES DE LA MAIRESSE ET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL;

8. Compte rendu des rencontres de la Mairesse et du Directeur général.

Le Directeur général informe le conseil sur les réunions auxquelles il a participé.

9. CORRESPONDANCES;

9. Correspondances.

La mairesse, madame Manon Viens fait la lecture d'un courriel que la municipalité de Preissac a reçue en rapport avec la signalisation dans une courbe du chemin de la Pointe.

10. INSCRIPTION DE L'INSPECTEUR AU CONGRÈS DE LA COMBEQ;

05-01-2026

10. Inscription de l'inspecteur au congrès de la COMBEQ.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'inspecteur municipal, monsieur Claude Ménard à participer au congrès de la COMBEQ. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

11. INSCRIPTION DU DIRECTEUR INCENDIE AU CONGRÈS DES CHEFS POMPIERS (ACISQ);

06-01-2026

11. Inscription du directeur incendie au congrès des chefs pompiers (ACISQ).

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur incendie, monsieur Gilles Prévost ou son représentant à participer au congrès des chefs pompiers. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

12. INSCRIPTION DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AU RENDEZ-VOUS ANNUEL DES ADL;

07-01-2026

12. Inscription de l'Agente de développement au Rendez-vous annuel des ADL.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'Agente de développement à participer au Rendez-vous annuel des ADL. La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint sont à la charge de l'employée.

13. INSCRIPTION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL AU CONGRÈS DE L'ADMQ;

08-01-2026

13. Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à participer au congrès des directeurs municipaux du Québec (ADMQ). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon la convention en vigueur.

N.B. : Les dépenses de la conjointe sont à la charge de l'employé.

14. INSCRIPTION DE LA MAIRESSE AU CONGRÈS FQM;

09-01-2026

14. Inscription de la Mairesse au congrès FQM.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'AUTORISER la maire, madame Manon Viens à participer au congrès des maires (FQM). La municipalité de Preissac défrayera les coûts d'inscription, les coûts de transport, les frais d'hébergement et les frais de repas selon le règlement en vigueur.

N.B. : Les dépenses du conjoint sont à la charge de l'Élu.

15. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU);

10-01-2026

15. Nomination des membres du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

DE NOMMER les personnes suivantes au comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

- Marie-Claude Racine
- Francoise Raby
- Robert Brassard
- Amélie Massé
- Sandra Giasson
- Bernard Fleury
- Claude Ménard

16. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #299-2026 (RÈGLEMENT RELATIF À L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE SOUS FORME DE CRÉDITS DE TAXES POUR FAVORISER LA CROISSANCE DE CERTAINES ENTREPRISES);

11-01-2026

16. Avis de motion et présentation du projet de règlement #299-2026 (Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédits de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises).

La conseillère, madame Jacinthe Corriveau donne avis de motion et présente le projet de règlement #299-2026 intitulé « **Règlement relatif à l'établissement d'un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour favoriser la croissance de certaines entreprises** ».

17. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT #300-2026 (RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE APPLICABLE AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE PREISSAC;

12-01-2026

17. Avis de motion et présentation du projet de règlement #300-2026 (Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac).

Le conseiller, monsieur David Gervais donne avis de motion et présente le projet de règlement #300-2026 intitulé « **Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil municipal de la municipalité de Preissac** ».

18. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT #301-2026 (RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS PATRIMONIAUX);

13-01-2026

18. Avis de motion et présentation du règlement #301-2026 (Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux).

La conseillère, madame Marie-Claude Racine donne avis de motion et présente le projet de règlement # 301-2026 intitulé « **Règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments patrimoniaux** ».

19. PROPOSITION POUR INSTALLER DES DÉTECTEURS DE MOUVEMENT AU CMAE (10 200.00 \$);

14-01-2026

19. Proposition pour installer des détecteurs de mouvement au CMAE (10 200.00 \$).

ATTENDU QUE la municipalité cherche des moyens pour rendre le complexe multifonctionnel Agnico-Eagle plus efficient au niveau de la consommation électrique;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat et l'installation des détecteurs de mouvement au CMAE au montant de 10 200.00 \$ qui limitera le système d'échangeur d'air.

20. PROPOSITION POUR INSTALLER UN PROTECTEUR DE PHASE (8 000.00 \$);

15-01-2026

20. Proposition pour installer un protecteur de phase (8 000.00 \$).

ATTENDU QUE l'installation d'un protecteur de surtension en cas de tonnerre et/ou de foudre pourrait prévenir des bris sur le système électrique tel que ceux que nous avons l'été dernier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Jacinthe Corriveau, et unanimement résolu :

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'un protecteur de phase au montant de 8 000.00 \$.

21. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ : SOIRÉE CONTES ET LÉGENDES;

16-01-2026

21. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Soirée et Légendes.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir les projets dans le cadre d'activité culturelle territoriale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ADL à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Soirée contes et Légendes, au montant de \$520.00 \$ et la participation de la municipalité serait de 280.00 \$.

22. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ : PARC EN SPECTACLE;

17-01-2026

22. Résolution pour autoriser l'agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Parc en spectacle.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de l'entente culturelle;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ADL à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Parc en spectacle et le montant de la participation de la municipalité serait de 700.00 \$.

23. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACTIVITÉ : PIÈCE DE THÉÂTRE INTERACTIVE POUR ENFANTS;

18-01-2026

23. Résolution pour autoriser l'Agente de développement à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Pièce de théâtre interactive pour enfants.

ATTENDU QUE la MRC Abitibi est à recevoir des projets dans le cadre de son Fonds culturel;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'ADL à déposer une demande d'aide financière pour l'activité : Pièce de théâtre pour enfant : « Roi moustique. Le montant de la soumission est de 2 573.14 \$ et la participation de la municipalité de Preissac est de 20% pour le premier 2 000.00 \$ et le reste est assumé par cette dernière, pour un montant final de montant de \$573.14.

24. RÉSOLUTION POUR REMBOURSEMENT DE FORMATION DES POMPIERS;

19-01-2026

24. Résolution pour remboursement de formation des pompiers.

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Preissac prévoit la formation de 1 pompier pour le programme Pompier 1 et/ou de 10 pompiers pour les programmes autres au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Abitibi en conformité avec l'article 6 du Programme.

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolue de présenter une demande d'Aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Abitibi.

25. CONTRIBUTION DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EMPLOYÉ #248;

20-01-2026

25. Contribution de l'assurance collective de la municipalité pour l'employé #248.

ATTENDU QUE l'employé #248 est en congé maladie pour une période indéterminée et ne peut bénéficier d'une exemption de prime d'assurance que pour une courte période;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'ACCEPTER que la municipalité de Preissac défrais un montant additionnel maximal de 75.00 \$ par mois pour l'assurance collective et cela jusqu'au retour de l'employé #248.

26. ABOLITION DES FRAIS DE RETARD À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE PREISSAC;

21-01-2026

26. Abolition des frais de retard à la bibliothèque municipale de Preissac.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire continuer d'offrir un service de bibliothèque de qualité à sa population;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes recommandées pour tout service de bibliothèque publique afin de rendre accessible la lecture, la culture et l'information à l'ensemble de la population, la gratuité est un atout certain;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'abonnement à la bibliothèque de Preissac sont abolis depuis plusieurs années déjà, favorisant ainsi un accès équitable et universel aux services de la bibliothèque pour tous les citoyens et citoyennes;

CONSIDÉRANT QUE les frais de retard peuvent décourager certaines personnes de fréquenter la bibliothèque et d'emprunter des livres;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition des frais de retard favorise un accès équitable à la culture et à la connaissance, celui-ci n'étant pas entravé par des considérations financières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Claude Racine et résolu à l'unanimité des membres du conseil municipal présents à l'assemblée :

QUE soient abolis les frais de retard à la bibliothèque municipale de Preissac, à compter du 13 janvier 2026 et ce, pour l'ensemble des abonnés de sa bibliothèque.

27. RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN MANDATAIRE AUTORISÉ À SIGNER LE BAIL EN SON NOM ET QUI CONFIRME QUE LES LIEUX LOUÉS SERONT UTILISÉS À DES FINS NON LUCRATIVES FAVORISANT L'ACCÈS DU PUBLIC AU PLAN D'EAU;

22-01-2026

27. Résolution pour désigner un mandataire autorisé à signer le bail en son nom et qui confirme que les lieux loués seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.

ATTENDU QUE le bail du terrain sur lequel est situé le débarcadère Tancrède arrive à échéance;

ATTENDU QU'il y lieu de renouveler ce bail pour assurer la continuité de l'utilisation du débarcadère et que la Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation sollicite une résolution désignant un mandataire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

DE DÉSIGNER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin comme mandataire autorisé à signer en son nom et qui confirme que les lieux loués seront utilisés à des fins non lucratives favorisant l'accès du public au plan d'eau.

28. ACHAT DE « BUNKER » POUR SERVICE INCENDIE

23-01-2026

28. Achat de « bunker » pour service incendie.

ATTENDU QUE cinq « bunker » sont arrivé à expiration et qu'il y lieu de les remplacer;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat de cinq « bunker » pour le service incendie de Preissac au montant de 14 934.92 \$.

29. SYSTÈME DE VENTILATION CONTENEUR (4 998.77 \$);

24-01-2026

29. Système de ventilation conteneur (4 998.77 \$).

ATTENDU QUE le conteneur dans lequel est entreposé la motoneige du service incendie a provoqué avec le temps de l'humidité causé par l'absence de ventilation;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'installation d'un système de ventilation dans le conteneur près de la caserne du secteur Tancrède au montant de 4 988.77 \$.

30. APPEL D'OFFRE SUR INVITATION POUR LE PONCEAU SIGOUIN;

25-01-2026

30. Appel d'offre sur invitation pour le ponceau Sigouin.

ATTENDU QUE le document d'appel d'offres préparé par la FQM est presque terminé et que la prochaine étape est d'aller en appel offres pour octroyer un contrat qui déterminera la faisabilité, les plans et devis nécessaires pour l'étape ultime de rédiger un document d'appel d'offres final sur le SEAO (Système électronique d'appel d'offres) pour trouver une entreprise qui réalisera le ponceau sur le ruisseau Sigouin ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Jacinthe Corriveau et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin à procéder dans ce dossier dès que les documents seront prêts et disponibles.

31. ENLÈVEMENT DE LA NEIGE SUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX;

26-01-2026

31. Enlèvement de la neige sur les bâtiments municipaux.

ATTENDU QUE les précipitations de neige s'accumulent sur les différents toits des édifices municipaux et qu'éventuellement il faudra procéder à l'enlèvement de celle-ci;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Sandra Giasson et résolu unanimement :

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Gérard Pétrin et le responsable des infrastructures, monsieur Yvan Lachance, à prendre les moyens nécessaires pour dégager la neige sur les couvertures des bâtiments municipaux si requis.

32. RÉSOLUTION ANNUELLE POUR AIDE FINANCIÈRE ORGANISMES

27-01-2026

32. Résolution annuelle pour aide financière organismes.

ATTENDU QUE les organismes ont fait des demandes d'aides financières avant la préparation du budget municipal 2026;

ATTENDU QUE le conseil a étudié les différentes demandes;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère, Marie-Claude Racine et résolu unanimement :

D'ACCEPTER les demandes des organismes suivants :

- Cercle des fermières : 2 700.00 \$
- Club Preissac d'art en Or : 3 500.00 \$
- Club de l'Age d'or : 3 000.00 \$
- École Saint-Paul : 3 250.00 \$
- Bibliothèque municipale de Preissac : 3 535.00 \$
- Club des jeunes : 1 000.00 \$

33. FONDATION OLO (200.00 \$)

28-01-2026

33. Fondation OLO (200.00 \$).

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, Sébastien Petitclerc et résolu unanimement :

D'AUTORISER le versement d'un montant de 200.00 \$ à la Fondation OLO.

34. PÉRIODE DE QUESTIONS REÇUES À LA MUNICIPALITÉ (VOUS POUVEZ ENVOYER VOS QUESTIONS À L'ADRESSE SUIVANTE : DIRECTION@PREISSAC.COM;

34. Période de questions reçues à la municipalité de Preissac (vous pouvez envoyer vos questions à l'adresse suivante : [direction@preissac.com](mailto:DIRECTION@PREISSAC.COM).

La mairesse, madame Manon Viens répond aux questions suivantes :

- Ponceau Sigouin
- Autorisation ministérielle
- Porteurs de dossier
- Comité asphalte
- Croix de chemin
- Autorisation bail débarcadère
- Comité environnement-lac- forêt
- CREAT
- Statistique FB-WEB
- Règlements

35. CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE;

29-01-2026

35. Clôture et levée de l'assemblée.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller, David Gervais et résolu unanimement :

DE CLORE la session. Il est 21h05.

N.B. Les résolutions votées unanimement et majoritairement n'impliquent pas le vote du maire à moins que le vote de ce dernier ne soit inscrit expressément (art 161 et 164 CM).

N B. Je, Manon Viens, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**MANON VIENS
MAIRESSE**

**GÉRARD PÉTRIN
DIRECTEUR GÉNÉRAL /
GREFFIER-TRÉSORIER**